



15 septembre 2008

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député  
Premier ministre du Canada

L'honorable Stéphane Dion, C.P., député  
Chef de l'Opposition loyale de Sa Majesté

M. Gilles Duceppe, député  
Chef du Bloc québécois

M. Jack Layton, député  
Chef du Nouveau Parti démocratique du Canada

Mme Elizabeth May  
Chef du Parti vert du Canada

**Objet : Position de votre parti à l'égard de sept questions clés sur le VIH/sida**

Madame, Messieurs,

Le Réseau juridique canadien VIH/sida et la Coalition interagence sida et développement (CISD) sont des organismes communautaires non partisans, établis respectivement à Toronto et à Ottawa. Ensemble, nous représentons 350 organismes et individus des quatre coins du Canada, en particulier des organismes de lutte contre le VIH/sida et des personnes vivant avec le VIH/sida.

Nous vous adressons conjointement la présente, au nom de l'ensemble de nos membres, pour vous demander vos réponses à sept questions importantes qui portent sur la manière dont le Canada devrait lutter contre l'épidémie du VIH/sida, aux paliers domestique et international.

## **1. Financer la recherche sur la prévention du VIH**

À l'heure actuelle, pour deux personnes vivant avec le VIH qui amorcent un traitement, cinq contractent l'infection. En 2007, le Global HIV Prevention Working Group (PWG) a estimé que 60 millions de nouveaux cas de VIH surviendraient d'ici à 2015, à moins que l'on intensifie suffisamment la prévention complète du VIH. La pauvreté, la violence et les inégalités exposent les femmes à un risque accru d'infection par le VIH. Elles ont besoin de nouveaux moyens de protection comme des microbicides, une classe de produits conçus pour réduire la transmission du VIH et/ou d'autres infections transmissibles sexuellement, et que les utilisatrices pourraient contrôler même si elles n'ont pas le pouvoir d'insister pour que leur partenaire sexuel porte le condom. Le Canada a déjà fourni un important appui financier à des efforts coordonnés de recherche mondiale, par le biais du Partenariat international pour des microbicides et de l'Initiative internationale pour un vaccin contre le sida. Il a le potentiel d'être un chef de file des efforts pour freiner la propagation du VIH et pour appuyer le développement de nouvelles technologies de prévention.

***Votre parti augmentera-t-il le financement de la recherche canadienne et internationale sur les nouvelles technologies de prévention du VIH, comme les microbicides et les vaccins?***

## **2. Renforcer les systèmes de santé dans les pays en développement**

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement fixés par l'ONU, dont celui de stopper et de renverser la pandémie du VIH/sida, exige de solides systèmes de santé. Le Canada peut aider à renforcer les systèmes publics de santé, dans les pays en développement, afin de soutenir les soins, les traitements et la prévention du VIH, en respectant son engagement à augmenter son aide officielle au développement à 0,7 p. cent de son revenu national brut.

***Votre parti fixera-t-il un échéancier exécutoire pour respecter cet engagement?***

## **3. Appuyer le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme**

Le Canada est le huitième plus important donateur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – le mécanisme de financement multilatéral le plus efficace et le plus novateur pour l'expansion de la prévention, des soins, des traitements et du soutien pour le VIH dans le monde en développement. Le Fonds mondial finance des initiatives nationales approuvées à l'issue d'un rigoureux mécanisme d'examen technique. L'éradication de l'épidémie requiert un effort soutenu et à long terme. Le Fonds mondial doit être en mesure de fournir une aide financière pluriannuelle et continue aux efforts des pays en développement. L'appui du Canada au Fonds mondial doit être constant et prévisible d'une année à l'autre.

***Votre parti s'engagera-t-il à ce que le Canada verse, pour chacune des cinq prochaines années, cinq p. cent des ressources nécessaires à financer les***

***efforts de pays en développement identifiés par le biais du mécanisme d'examen technique du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme?***

**4. Rectifier le Régime canadien d'accès aux médicaments**

L'Organisation mondiale de la santé et des organismes humanitaires ont mis en relief l'importance cruciale de l'accès à des médicaments génériques moins coûteux — notamment des médicaments combinés à dose fixe qui simplifient le régime de traitement du sida — en vue d'élargir l'accès aux traitements anti-VIH/sida pour les millions de personnes qui en sont encore privées, dans le monde en développement. En mai 2004, le Parlement a adopté à l'unanimité une loi créant le Régime canadien d'accès aux médicaments afin de permettre l'exportation de médicaments génériques plus abordables dans les pays en développement. Or il a fallu quatre ans avant d'assister à une première percée : le Gouvernement du Rwanda recevra bientôt la livraison d'un médicament essentiel, exporté par un fabricant générique canadien en vertu du Régime. Cependant, tous les signes portent à croire qu'il pourrait s'agir du dernier recours à cette loi, à moins qu'on ne la rende plus conviviale. Le Régime doit être simplifié – notamment en remplaçant le mécanisme d'octroi de licence au cas par cas par l'exigence d'une seule licence obligatoire pour l'exportation de médicaments génériques moins coûteux dans tout pays admissible en vertu de la loi actuelle.

***Votre Parti simplifiera-t-il le Régime canadien d'accès aux médicaments pour créer un mécanisme à licence unique, afin que les pays en développement aient accès à des médicaments salvateurs par le biais d'un mécanisme durable et simple?***

**5. Financer la réponse au VIH/sida au Canada**

Le Canada a besoin d'une stratégie sur le VIH/sida adéquatement financée, au palier fédéral, et en particulier de ressources essentielles à plusieurs services et programmes de première ligne qui offrent des mesures de prévention du VIH, des soins, des traitements et du soutien aux personnes vivant avec le VIH/sida ainsi qu'à leurs familles et communautés. En 2003, tous les partis de la Chambre des communes ont recommandé que le financement de la stratégie canadienne sur le VIH/sida soit augmenté à environ 85 millions \$ par année. Étendue sur cinq ans, cette hausse devait culminer en 2008–2009. Malheureusement, des compressions ont eu lieu au cours des deux dernières années. De plus, certains fonds destinés à renforcer des programmes et services existants et planifiés ont été détournés vers une nouvelle initiative de vaccin anti-VIH – un effort important mais pour lequel le Comité permanent de la santé avait recommandé il y a cinq ans un financement additionnel et distinct. Par conséquent, le financement actuel de l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada est près de 15 % inférieur au niveau convenu par tous les partis il y a de cela plusieurs années.

***Votre parti s'engagera-t-il à rétablir à un niveau minimal de 85 millions \$ par année le financement complet de l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada?***

## **6. Services de réduction des méfaits pour protéger et promouvoir la santé**

Contrairement aux politiques fédérales antérieures, la nouvelle Stratégie nationale antidrogue lancée en octobre 2007 par le Gouvernement du Canada n'inclut pas d'engagement à la réduction des méfaits – l'un des principaux piliers d'une réponse complète à l'usage de drogue. En mai 2008, un tribunal de la Colombie-Britannique a tranché en faveur de l'octroi d'une exemption constitutionnelle au lieu supervisé pour l'injection de Vancouver, pour l'autoriser à continuer ses activités sans risque de poursuite criminelle à l'encontre de ses usagers et employés, et déclarant inconstitutionnels certains éléments des lois canadiennes sur les drogues, dans la mesure où ils empêchent des personnes qui utilisent des drogues d'accéder à des services de santé qui pourraient prévenir la maladie et le décès.

***Votre parti s'engagera-t-il à appuyer des services de réduction des méfaits, notamment des lieux supervisés pour l'injection, en tant qu'élément important d'une stratégie fédérale sur les drogues et dans le cadre d'efforts pour prévenir la propagation du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) liée à des pratiques d'injection non sécuritaires?***

## **7. Protéger la santé des détenus pour protéger la santé publique**

Aux quatre coins du Canada, des programmes d'échange de seringues financés par le gouvernement fédéral contribuent efficacement à réduire la propagation de maladies infectieuses. Ces programmes n'existent toutefois pas dans les prisons du Canada. Or des recherches fédérales ont révélé que des drogues pénètrent dans les prisons, et ce en dépit des efforts déployés; que plusieurs détenus sont aux prises avec des toxicomanies et s'injectent des drogues (notamment avec du matériel d'injection artisanal et partagé); et que les taux de VIH et de VHC sont élevés parmi la population carcérale. Les personnes incarcérées ont le droit à des services de santé pour se protéger de telles maladies. Étant donné que la plupart des détenus retournent éventuellement dans la communauté, la santé en prison est aussi une préoccupation de santé publique. Divers pays ont amorcé depuis plusieurs années des programmes d'échange de seringues dans leurs prisons. À la lumière de nombreuses études, l'Organisation mondiale de la santé, l'Association médicale canadienne et l'Agence de la santé publique du Canada ont toutes recommandé la mise en œuvre de tels programmes.

***Votre parti amorcera-t-il des programmes d'échange de seringues dans les prisons du Canada, afin de contrer la propagation de virus mortels et de protéger la santé publique?***

Nous vous remercions à l'avance de la considération que vous accorderez à ces enjeux cruciaux, et *nous vous prions de bien vouloir nous répondre avant le lundi 29 septembre.*

Nous avons hâte de partager en temps opportun vos positions avec nos membres d'un océan à l'autre, dans le cadre de la présente campagne électorale. Vos réponses contribueront sans doute à éclairer leurs choix électoraux.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués,



**Richard Elliott**  
Directeur général  
Réseau juridique canadien VIH/sida  
600-1240, rue Bay  
Toronto (Ontario) M5R 2A7  
+1 416 595-1666, poste 229



**Michael O'Connor**  
Directeur général  
Coalition interagence sida et  
développement  
726-1, rue Nicholas  
Ottawa (Ontario) K1N 7B7  
+1 613 233-7440, poste 13